

**Conditions Générales:**

<p><b>Dépôt:</b> Un dépôt de 1000 \$ CA par participant (pour réservation au départ du Canada) est requis au moment de votre réservation. Si vous choisissez de prendre l'assurance voyage, vous devrez aussi remettre le paiement total de la prime d'assurance au moment de la réservation.</p>	<p><b>Changements:</b> Selon le transporteur aérien, un changement de nom <u>pourrait</u> être autorisé, mais n'est pas garantie, dans le cas où il serait autorisé, des frais d'un minimum de 500 \$ CA. Toutefois un changement de nom ne sera pas consenti à moins de 60 jours du départ, dans ce cas la réservation sera automatiquement annulée sans aucun recours et/ou remboursement.</p>
<p><b>Paiement final:</b> Le solde sera dû le 31 août 2024. Tout retard entraînera l'annulation de votre réservation qui sera sujette aux frais de pénalités et d'annulations suivants;</p> <p><b>Frais d'annulation:</b> Jusqu'à 60 jours avant le départ – 1000 \$ CA de pénalité sera appliqué sur les réservations au départ du Canada. À moins de 60 jours – aucun remboursement ne sera remis.</p>	<p>Les Missionnaires de la Consolata se réservent le droit d'annuler le voyage si le nombre de participants n'est pas suffisant à la date limite des inscriptions (31 août 2024) ou de changer les dates du séjour au besoin.</p> <p>Dans l'éventualité où Les Missionnaires de la Consolata décidaient d'annuler le séjour, un remboursement complet des montants reçus sera remis aux voyageurs et cela représentera le règlement définitif et final et sans autres recours.</p> <p>Les Missionnaires de la Consolata ne pourront être tenu d'intervenir ou d'être responsable, si l'un des membres du groupe avaient quelques difficultés avec les autorités ou encore ne serait pas conforme aux lois, en respect des us et coutumes, des règlements et traditions du ou des pays visités.</p>
<p><b>Assurances:</b> Nous suggérons fortement aux voyageurs de se procurer l'assurance annulations afin d'être protégé en cas de raisons majeures, tel un décès, maladie grave, blessures survenant à eux-mêmes ou à un membre de leur famille, si le voyageur devait annuler le voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. Nous suggérons aussi de prendre une assurance médicale. Veuillez noter, que le coût des assurances n'est aucunement remboursable et doit être remis avec votre dépôt. L'assurance voyage annulation ne pourra pas être ajouté après que votre confirmation aura été faite. Lorsque vous prenez l'assurance voyage, assurez-vous de bien prendre connaissance des détails et nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limites et réductions de garanties ainsi que des procédures de résiliation du produit d'assurance choisi.</p> <p><b>Réclamation:</b> Vous devez informer votre représentant dans les plus brefs délais, de toute réclamation éventuelle. Lorsqu'à l'étranger, vous devez aussitôt en informer votre accompagnateur ou la direction de l'Hôtel afin de permettre qu'une situation indésirable, problématique ou d'urgence, soit corrigée.</p>	<p><b>Prix indiqués:</b> Les prix mentionnés dans cette offre, sont exprimés en dollars canadiens, sauf si autre indication. Ces prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours précédant la date du départ, les prix pourraient être révisés seulement dans l'éventualité d'une hausse du prix du carburant imposé par le transporteur, ou encore une augmentation du taux d'échange de plus de 5 % depuis la date de publication du prix de ce voyage. Si la révision du prix global de ce voyage excède 7% du prix original, vous pourriez alors demander un remboursement ou échanger votre séjour pour un autre similaire à d'autres dates, sans pénalités.</p> <p>Responsabilité des Missionnaires de la Consolata : Les Missionnaires de la Consolata et l'agence America's Corporate travel et Moreno Tours, ne peuvent être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes et dommages ou accident survenant durant le voyage, ainsi que des retards ou annulations d'un ou des services de transport. Les Missionnaires de la Consolata et l'agence America's Corporate travel et Moreno Tours, ne peuvent être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessures, pertes, incommodité ou anxiété.</p>